

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001312-244

DATE : Le 26 août 2026

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE DOMINIQUE POULIN, J.C.S.

MOUVEMENT D'ÉDUCATION ET DE DÉFENSE DES ACTIONNAIRES

Demandeur

c.

CAE INC.

et

MARC PARENT

et

SONYA BRANCO

Défendeurs

et

VERITA GLOBAL LLC

Mise en cause

JUGEMENT

(Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins
d'approbation d'une transaction et d'un plan de distribution)

[1] Le Tribunal est saisi d'une Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation d'une transaction et d'un plan de distribution (la « **Demande** »);

[2] **CONSIDÉRANT** qu'une entente de règlement a été conclue le 31 juillet 2026 entre les parties (la « **Transaction** », pièce R-1);

- [3] **CONSIDÉRANT** les allégations et les pièces au soutien de la Demande;
- [4] **CONSIDÉRANT** la déclaration sous serment de M^e Jacquin Charbonneau-Dufresne datée du 14 août 2026;
- [5] **CONSIDÉRANT** les représentations des avocats;
- [6] **CONSIDÉRANT** que les Défendeurs CAE inc., Marc Parent et Sonya Branco consentent à la Demande;
- [7] **VU** les articles 574, 575, 576, 579, 580, 581 et 590 du *Code de procédure civile* et l'article 225.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières*;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[8] ACCUEILLE la Demande pour l'obtention d'ordonnances préliminaires aux fins d'approbation d'une transaction et d'un plan de distribution;	GRANTS the application for preliminary orders approving a settlement agreement and a plan of allocation;
[9] DÉCLARE que, dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par ce jugement, les définitions contenues à la Transaction (pièce R-1) s'appliquent aux présentes conclusions et sont incorporées par référence au présent jugement;	DECLARES that, except to the extent they are modified in this Judgment, the definitions set out in the Settlement Agreement (exhibit R-1) apply to the present conclusions and are incorporated by reference into this Judgment;
[10] ACCUEILLE la demande pour autorisation d'intenter une action en dommages-intérêts en vertu de l'article 225.4 de la <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> pour fins de règlement seulement;	GRANTS the request for authorization to bring an action for damages under section 225.4 of the <i>Securities Act</i> for settlement purposes only;
[11] AUTORISE l'exercice de l'Action collective en vertu des articles 574 et suivants CPC contre les Défendeurs pour fins de règlement seulement;	AUTHORIZES the class action under section 574 and following of the <i>Code of civil procedure</i> against the Defendants for settlement purposes only;
[12] ATTRIBUE , pour fins de règlement seulement, au Demandeur le statut de représentant aux fins d'exercer l'Action collective contre les Défendeurs pour le compte du groupe suivant :	ASCRIBES , for settlement purposes only, to the Plaintiff the status of representative of the class described below, for the purposes of bringing the class action against the Defendants:

<i>Toutes les personnes (à l'exception des Personnes exclues) ayant acquis une ou des actions ordinaires de CAE au cours de la période allant du 10 août 2022 au 21 mai 2024 et qui détenaient toujours une partie ou la totalité de ces actions ordinaires à un quelconque moment entre le 14 février 2024 et le 22 mai 2024 inclusivement.</i>	<i>All persons (except for Excluded Persons) who purchased one or more common shares of CAE during the class period from August 10, 2022, through May 21, 2024, and still held all or part of these common shares at any time between February 14, 2024, and May 22, 2024, inclusive.</i>
[13] IDENTIFIE comme suit les questions de faits et de droit qui seront traitées collectivement, aux fins de règlement : a. <i>Les Défendeurs ont-ils publié des documents et fait des déclarations orales publiques contenant des informations trompeuses sur des faits importants et ont-ils omis de divulguer des changements importants dans les activités, l'exploitation ou le capital de CAE? Le cas échéant, ces comportements ont-ils eu pour effet de gonfler artificiellement la valeur des actions ordinaires de CAE entre le 10 août 2022 et le 21 mai 2024 inclusivement?</i> b. <i>Les membres du groupe envisagé ont-ils subi des dommages en raison des fautes commises par les Défendeurs? Le cas échéant, quelle est la valeur des dommages?</i>	IDENTIFIES the issues of fact and law to be addressed collectively for settlement purposes as follows: a. <i>Did Defendants release documents and make public oral statements containing misrepresentations on material facts and have they failed to make timely disclosure of a material change in the business, operations or capital of CAE? If applicable, did these acts have the effect of artificially inflating the price of CAE's common shares between August 10, 2022, and May 21, 2024, inclusive?</i> b. <i>Did the putative class members suffer damages due to the Defendants' faults? If applicable, what is the amount of such damages?</i>
[14] NOMME la Mise en cause, Verita Global LLC, à titre d'administrateur des réclamations	APPOINTS the Impleaded Party, Verita Global LLC, as claims administrator.
[15] ORDONNE à la Mise en cause de se conformer à ses obligations telles que prévues à la Transaction (pièce R-1), au Plan de distribution (pièce R-2) et au Plan de diffusion (pièce R-7), notamment de :	ORDERS the Impleaded Party to comply with its obligations as provided for in the Settlement Agreement (exhibit R-1), the Plan of Allocation (exhibit R-2) and the Notice Plan (exhibit R-7), including the following:

a. diffuser les Avis et les Bannières publicitaires, conformément aux termes du Plan de diffusion approuvé par la Cour; b. envoyer des rappels aux Membres du groupe selon les instructions des Avocats du groupe; c. recevoir les demandes d'exclusion et les contestations et fournir aux Parties les renseignements prévus dans la Transaction concernant les demandes d'exclusion et les contestations; d. recevoir le Montant du règlement dans le Compte en fidéicommis, l'investir en fiducie conformément à la Transaction et, sur autorisation, effectuer tous les paiements à partir de ce compte; e. mettre en place un processus de réclamation par voie électronique, comprenant le Site Web et un portail de réclamations, des formulaires de réclamation sur papier et en format électronique, ainsi que des systèmes et des procédures permettant de remplir, de soumettre, de recevoir et de traiter les réclamations par voie électronique et sur papier, et fournir le matériel, les solutions logicielles et les autres ressources nécessaires; f. mettre en place et maintenir le Site Web, qui : i. permettra le dépôt de réclamations; ii. offrira des renseignements pertinents relatifs au processus de réclamation ainsi que des renseignements à jour concernant l'approbation de la	a. disseminating the Settlement Notice and the Banner Ads pursuant to the Court-approved Notice Plan; b. providing any reminder notices to the Class Members as may be required by Class Counsel; c. receiving opt-out requests and objections and providing the Parties with the information set out in the Settlement Agreement regarding opt-out requests and objections; d. receiving the Settlement Amount in the trust account, investing it in trust in accordance with the Settlement Agreement, and making all payments therefrom as authorized; e. developing an electronic claims process, including the Website and claims portal, paper and electronic Claims Forms, and systems and procedures for completing, filing, receiving and adjudicating Claims electronically and by paper, and providing the requisite hardware, software solutions, and other necessary resources; f. developing and maintaining the Website for the settlement, which will: i. permit the filing of Claims; ii. offer relevant information related to the claims process and up-to-date information concerning the settlement approval and the Claims Submission Deadline; and
--	--

Transaction et la Date limite de dépôt des réclamations; et iii. contiendra notamment les documents suivants : la Transaction, les Avis, le Plan de distribution et les jugements de la Cour; g. mettre en place et maintenir une ligne téléphonique sans frais, bilingue et accessible du Canada et des États-Unis; h. affecter un nombre suffisant de membres du personnel bilingues afin de répondre aux demandes de renseignements des Membres du groupe; i. conserver les informations relatives aux réclamations pendant trois (3) ans après le jugement de clôture de l'administration du règlement; j. s'acquitter de toute obligation de déclaration de revenus imposables et d'effectuer les paiements d'impôts applicables (y compris les intérêts et pénalités) relativement aux revenus générés par le placement du Montant du règlement, et ajouter ces intérêts (nets d'impôts) au Montant net du règlement; k. être bilingue (anglais, français) à tous égards; l. recueillir, utiliser et conserver les renseignements personnels reçus des Membres du groupe conformément à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé</i>, CQLR c. P-39.1 et la <i>Loi sur la protection des renseignements</i>	iii. contain, notably, the following documentation: the Settlement Agreement, the Settlement Notice, the Plan of Allocation, and orders of the Court; g. establishing and maintaining a bilingual toll-free number for calls from the United States and Canada; h. dedicating sufficient bilingual personnel to respond to Class Members' inquiries; i. maintaining the claims information for three (3) years after the judgment closing the settlement administration; j. fulfilling any obligation to report taxable income and make tax payments (including interest and penalties) due with respect to the income earned in the trust account and adding that interest (net of taxes) to the Net Settlement Amount; k. be bilingual (English, French) in all respects; l. collecting, using and retaining the personal information received from the Class Members as prescribed by the <i>Act respecting the protection of personal information in the private sector</i>, CQLR c. P-39.1 and the <i>Personal Information Protection and Electronic Documents Act</i>, SC 2000 c 5; and
---	--

<i>personnels et les documents électroniques</i>, SC 2000 c 5; et m. rendre compte de ses activités à divers moments aux Parties et/ou à la Cour, notamment de : i. dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'expiration du délai d'exclusion, rendre compte aux Parties du nombre de Membres du groupe s'étant exclus, du nombre d'Actions admissibles détenues par chaque Membre du groupe s'étant exclu, du nombre total des Actions admissibles détenues collectivement par les Membres du groupe s'étant exclus, de même leur remettre un sommaire des informations fournies par les Membres du groupe s'étant exclus ainsi qu'une copie des contestations reçues avant la fin du délai afférent; ii. au moins cinq (5) jours ouvrables avant l'audience pour l'approbation de la Transaction, fournir aux Parties et déposer au dossier de la Cour une déclaration sous serment indiquant le nombre de Membres du groupe s'étant exclus, le nombre d'Actions admissibles détenues par chaque Membre du groupe s'étant exclu, le nombre total d'Actions admissibles détenues collectivement par les Membres du groupe s'étant exclus et compiler toutes les contestations reçues avant l'expiration du délai d'exclusion; iii. rendre compte périodiquement et sur demande des Avocats du groupe de son administration;	m. reporting on its activities at different times to the Parties and/or the Court, including by: i. within five (5) business days after the opt-out deadline, reporting to the Parties as to the number of Class Members who have opted out, the number of Eligible Shares held by each Class Member who has opted out, the total number of Eligible Shares collectively held by all Class Members who have opted out, and providing a summary of the information provided by each Class Member who has opted out. The Claims Administrator shall also provide a copy of each of the objections received on or before the Objection Deadline; ii. at least five (5) business days before the date set for hearing the Second Application, providing to the Parties and filing with the Court an affidavit reporting on the number of Class Members who have opted out, the number of Eligible Shares held by each Class Member who has opted out, and the total number of Eligible Shares collectively held by all Class Members who have opted out, and compiling all of the objections received on or before the opt-out deadline; iii. reporting to Class Counsel, periodically and upon request, on its administration.
---	---

iv. rendre compte à la Cour de l'état des montants déposés au compte en fidéicommiss où le Montant de règlement aura été déposé et effectuer une reddition de compte dans les 14 jours suivant la résiliation de la Transaction, s'il y a lieu; et v. rendre compte à la Cour et aux Parties des paiements effectués à même le montant avancé par les Défendeurs et effectuer une reddition de compte desdits paiements dans les 14 jours suivant la résiliation de la Transaction, s'il y a lieu.	iv. accounting to the Court for the amounts maintained in the trust account. If the Settlement Agreement is terminated in accordance with its terms, this accounting shall be provided no later than fourteen (14) days after termination. v. accounting to the Court and the Parties for all payments made from the advance payment. In the event that the Settlement Agreement is terminated, this accounting will take place no later than fourteen (14) days after such termination.
[16] ORDONNE à la Mise en cause de valider, avant tout envoi postal au Canada des Avis, l'adresse du destinataire par l'entremise du Programme national de changement d'adresse de Postes Canada;	ORDERS the Impleaded Party to validate, prior to the mailing in Canada of the Settlement Notice, the address of the recipient through Canada Post's National Change of Address Program;
[17] APPROUVE la forme et le fond des Avis et les Bannières publicitaires dans une forme substantiellement similaire aux pièces R-3 à R-5 et la pièce R-6, respectivement;	APPROVES the form and content of the Settlement Notice and Banner Ads in a manner substantially similar to exhibits R-3 to R-5 and exhibit R-6, respectively;
[18] APPROUVE le Plan de diffusion (pièce R-7) et ORDONNE la publication des Avis (pièces R-3 à R-5) et des Bannières publicitaires (pièce R-6) conformément au Plan de diffusion des avis (pièce R-7);	APPROVES the Notice Plan (exhibit R-7) and ORDERS the publication of the Settlement Notice (exhibit R-3 to R-5) and the Banner Ads (exhibit R-6) in accordance with the Notice Plan (exhibit R-7);
[19] PRÉCISE que la date de publication des Avis (l'Avis de règlement au sens de la Transaction) correspond à la date de publication du Communiqué de presse (pièce R-3);	SPECIFIES that the date on which the Settlement Notice is published under the Settlement Agreement corresponds to the date on which the Press Release (exhibit R-3) is published;

[20] ORDONNE que le délai d'exclusion soit de soixante (60) jours après la date de publication des Avis;	ORDERS that the opt-out deadline shall be sixty (60) days after the date on which the Settlement Notice is published;
[21] PERMET que tout Membre du groupe qui souhaite s'exclure de l'Action collective le fasse en transmettant à l'Administrateur des réclamations, par la poste ou par courriel, une demande d'exclusion, laquelle devra inclure un formulaire d'exclusion dûment rempli, accompagné de copies : a. de tous les relevés de confirmation de transaction concernant les Actions admissibles pendant la Période; ou b. de tous les relevés mensuels contenant des renseignements sur les opérations portant sur les Actions admissibles effectuées pendant la Période.	ALLOWS that any Class Member who wishes to opt out of the Class Action does so by sending, by mail or email, to the Claims Administrator an opt-out request, which shall include a duly completed opt-out form along with copies of: a. all trade confirmation slips regarding Eligible Shares during the Class Period; or b. all monthly statements with information concerning transactions of Eligible Shares during the Class Period.
[22] APPROUVE le formulaire d'exclusion dans une forme substantiellement similaire à la pièce R-8;	APPROVES the opt-out form in a manner substantially similar to exhibit R-8;
[23] AUTORISE tout Membre du groupe souhaitant présenter une contestation ou des observations sur la Transaction lors de l'audience pour l'approbation de la Transaction à faire parvenir par écrit cette contestation ou observations à l'Administrateur des réclamations au plus tard soixante (60) jours après la date de publication des Avis, en incluant les éléments suivants : a. des renseignements suffisants permettant d'identifier l'Action collective; b. le nom et les coordonnées du Membre du groupe, y compris un	AUTHORIZES any Class Member who wishes to submit an objection or comments on the Settlement Agreement to send any such objection or comments in writing to the Claims Administrator sixty (60) days at the latest after the date on which the Settlement Notice is published, along with: a. sufficient information identifying the Class Action; b. the Class Member's name and contact information, including a telephone

numéro de téléphone et une adresse courriel (le cas échéant); c. des relevés de transactions établissant que le Membre du groupe a acheté au moins une action ordinaire de CAE entre le 10 août 2022 et le 21 mai 2024 inclusivement, et qu'il détenait toujours au moins une action ordinaire de CAE à tout moment entre le 14 février 2024 et le 22 mai 2024 inclusivement; d. un bref exposé de la nature et du motif de la contestation du Membre du groupe; et e. si le Membre du groupe ou son représentant a l'intention de comparaître à l'audience sur l'approbation de la Transaction.	number and email address (as may be applicable); c. trading records establishing that the Class Member purchased at least one common share of CAE between August 10, 2022, and May 21, 2024, inclusive, and still held at least one common share of CAE at any time between February 14, 2024, and May 22, 2024, inclusive; d. a brief statement of the nature of and reason for the Class Member's objection; and e. whether the Class Member or his/her representative intends to appear at the Settlement Agreement approval hearing.
[24] CONFIRME que la date d'audience de la demande d'approbation de la Transaction est le 22 décembre 2026, au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, dans la salle 15.02 à compter de 9 h 15;	CONFIRMS that the hearing date for the approval of the Settlement Agreement is December 22, 2026, at the Montréal Courthouse located on 1, Notre-Dame Street East, Montréal, in room 15.02, beginning at 9:15 AM;
[25] LE TOUT, sans frais de justice.	THE WHOLE, without costs.

Dominique
Poulin

Signature numérique
de Dominique Poulin
Date : 2026.08.26
08:50:56 -04'00'

DOMINIQUE POULIN, J.C.S.

Me Maxime Nasr
Me Violette Leblanc
Me Jacquelin Charbonneau-Dufresne
BELLEAU LAPOINTE S.E.N.C.R.L.
Me Emilie Kokmanian
SCOTT+SCOTT ATTORNEYS AT LAW, LLP
Avocats du demandeur

Me Sophie Melchers
Me François-David Paré
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Avocats des défendeurs

Sur le vu du dossier